



*Concours d'accès en deuxième année
Programme Grande Ecole
Session de Septembre 2011
Epreuve de Comptabilité Générale
Durée : 1 heure 30*

Partie I : Répondez en cochant la réponse juste ou en remplissant la case indiquée.

Q1- Le 04/09/N, l'entreprise a acheté des marchandises à un fournisseur français, montant 9.000€ A cette date, 1€ = 11,10 Dhs. Quel compte doit-on utiliser pour l'enregistrement du 31/12/N, sachant que 1€ = 11,20 Dhs et que le règlement aura lieu le 04/02/N+1 :

- Ecart de conversion Actif
- Ecart de conversion Passif
- Perte de change

Q2- Quelle est la signification du poste « Achats revendus de marchandises » :

- Le total des achats de marchandises réalisés au cours de l'exercice
- Les achats de marchandises vendues durant l'exercice
- Le coût d'achat des marchandises effectivement vendues durant l'exercice

Q3- Les titres de placement sont :

- Des titres durables acquis dans un but stratégique
- Des obligations à + 1 an
- Des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance

Q4- L'entreprise a l'obligation de garder 5% de son résultat net à la fin de l'exercice. Comment appelle t-on cette retenue

- Réserve légale
- Réserve facultative
- Réserve statutaire

Q5- La valeur d'un titre possédé par l'entreprise a augmenté sur le marché. Doit-on enregistrer cette augmentation :

- Oui

Non

Par respect de quel principe comptable :

- Principe de clarté
- Principe du coût historique
- Principe de prudence

Q6- Une perte reportée à l'année suivante c'est :

- Un report à nouveau (SD)
- Un report à nouveau (SC)
- Un résultat net en instance d'affectation

Q7- Les charges à répartir sur plusieurs exercices font partie des :

- Immobilisations financières
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations en non valeurs

Q8- Les avances et acomptes versés sur commande figurent

- En produits dans le CPC
- A l'actif du bilan
- Au passif du bilan

Q9- L'entreprise accorde par virement bancaire un prêt à un employé sur une période de 3 ans. Quel compte doit-elle utiliser :

- Avances et acomptes au personnel
- Rémunération du personnel
- Prêt au personnel

Q10- L'entreprise verse par virement bancaire des intérêts relatifs aux obligations (sur 15 ans) émises depuis 2 ans. Quel compte doit-on utiliser pour enregistrer cette opération :

- Intérêts des emprunts et dettes
- Emprunts obligataires
- Intérêts et produits assimilés

Q11- Au 31/12, quand l'Actif est inférieur au Passif, cela signifie que :

- L'entreprise a réalisé un Résultat Net (SD)
- Les emplois réalisés dépassent les ressources initialement mises à la disposition de l'entreprise

Les ressources apportées sont supérieures aux emplois réalisés

Q12- La société a contracté le 01/10/N un emprunt de 600.000 DH au taux de 8%. Les remboursements se feront en 5 remboursements en capital annuel égaux, le premier devant avoir lieu le 01/10/N+1. Les intérêts de l'emprunt seront versés aux mêmes dates que les remboursements. Les intérêts courus non échus à constater au 31/12/N seront de :

- 12.000 DH
- 30.000 DH
- 40.000 DH
- 48.000 DH

Q13- Etat des créances douteuses au 31/12/N : (Taux de TVA : 20%)

Noms	Créances TTC au 31/12/N	Provisions au 31/12/N-1	Règlement au cours de N	Observations
Faiz	7.440	1.550	2.976	Porter la provision à 50% du solde
Bachraoui	2.760	1.380	-	Encaissement probable de 70%
Tarfaoui	4.956	1445,5	1.800	Règlement pour solde

Par ailleurs, la créance de 3.246 DH (TTC), TVA : 20% , sur le client Rachidi est totalement irrécouvrable.

- Remplir le tableau selon la situation de chaque client au 31/12/N ?

Noms	Pertes Certaines	Dotations de l'exercice N	Reprises de l'exercice N
Faiz			
Bachraoui			
Tarfaoui			
Rachidi			

Q14-- Etat des titres en portefeuille :

Nature	Acquisition		Cours au 31/12/N-1	Cours au 31/12/N
	Nombre	P.U		
Titres de participation :				
• Actions « SIC »	700	300	320	290
• Actions « SALF »	250	350	290	345
TVP :				
• Actions « SMC »	600	620	610	630

Le 02/12/N, l'entreprise a cédé par l'intermédiaire de sa banque :

- 100 actions « SALF » au prix unitaire de 330 DH
- 250 actions « SMC » au prix unitaire de 610 DH

Le comptable n'a passé aucune écriture relative à la cession des titres.

- Remplir le tableau selon la situation de chaque titre au 31/12/N ?

Titres	Dotations	Reprises
Actions « SIC »		
Actions « SALF »		
Actions « SMC »		

Q15- Le 25/10/N, l'entreprise a payé au titre des dommages et intérêts 14.000 DH relatifs au litige avec un client pour le quel elle a déjà comptabilisé une provision de 12.000 l'année précédente. Seule l'écriture relative à l'enregistrement des frais est passée par le comptable.

Ainsi, il y a lieu de comptabiliser au 31/12/N :

- Une dotation aux provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés
- Une reprise sur provision pour risques et charges
- Une dotation aux provisions pour risques et charges
- Aucune écriture.

Partie II : Exercice

L'entreprise commerciale "A.B.M" a effectué les opérations suivantes :

Le 05-03 : Facture établie au client BRAHIM, Net à Payer : 393.690 Dhs. La facture a tenu compte d'une TVA de 20%, d'un escompte de 2% et d'une remise de 5%. La facture comporte également 570 Dhs de frais de transport dont 14% de TVA (transport réglé par A.B.M à un transporteur en espèces).

Le client BRAHIM règle la facture comme suit :

- 100.000 Dhs par chèque bancaire n°00210
- Endosse en faveur de A.B.M une lettre de change n°11 qu'il avait déjà en portefeuille d'un montant de 150.000 Dhs
- Accepte la traite n°25 pour le reste à échéance le 15 Avril 2005

Le 10-03 : A.B.M remet la traite n°25 à sa banque pour escompte

Le 11-03 : En règlement de sa dette envers son fournisseur Ali d'un montant de 240.000 Dhs, A.B.M lui endosse la lettre de change n°11 et paie la somme restante par virement bancaire.

Le 13-03 : A.B.M reçoit de sa banque l'avis d'acceptation relatif à la traite n°25 escomptée. Sur le bordereau d'escompte figurent : 20Dhs de services bancaires, agios TTC : ?, net en compte 141.823,62 Dhs.

Le 20-03 : A.B.M reçoit l'avis d'encaissement de la traite n°09 d'un montant de 6.000 Dhs, commission 20 Dhs, TVA 7%.

Travail à faire :

Enregistrer ces différentes opérations dans le journal de l'entreprise A.B.M

